

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 13 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 27 Février ,

En exercice : 26

De Présents : 24

De votants : 26

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia ;

M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ADAM Stéphane.

Etaient absents excusés- : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme YZQUIERDO Laurence ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS LIEE AUX COMPETENCES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire, par délibération N°2022/128 du 29 Novembre 2022, a adopté la modification des statuts liée aux compétences.

Cette délibération nous a été notifiée le 19 décembre 2022.

Conformément au CGCT, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer, passer ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire expose que les modifications de compétences portent sur :

- La redéfinition et la complétude de la compétence optionnelle :
2) Actions sociales d'intérêts communautaires
2.1- Promouvoir et développer une politique locale en matière de santé publique,
2.2- Promouvoir et développer une politique sociale ciblée
- La création d'une compétence optionnelle supplémentaire pour rattacher la dépense liée au dispositif du bus itinérant France Services :
4) Participation à une convention France service.

Le reste est sans changement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire
VU la loi NOTRe du 07/08/2015
VU le CGCT et notamment l'article 5211-17
VU la délibération N°2022/128 portant sur la modification des statuts liée aux compétences
VU les statuts présentés portant les modifications indiquées ci-dessus
ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER le projet de statuts ci-annexé portant modification des compétences de la Communauté de Communes Cœur du Var.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	26 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

Mme YZQUIERDO Laurence
Secrétaire de séance



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

